



MARIE-DANIÈLE LENNE

« FILLES-MÈRES »  
ET ASSISTANCE PUBLIQUE  
EN DEUX-SÈVRES 1904-1944



LA GESTE

© Ministère de la justice - ENPJJ / Henri Manuel

Marie-Danièle Lenne est titulaire d'un Master 2 d'Histoire et recherche de l'Université d'Angers, d'un Master 2 de Sociologie et Ethnologie et d'un Diplôme Universitaire de Responsable de Formation. Ancienne enseignante vacataire à l'Université d'Angers, (IUT Carrières sociales) et Assistance Sociale à l'Education Nationale, elle est depuis peu retraitée. Son domaine de recherche concerne principalement l'histoire de l'enfance, des femmes au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle et des politiques sociales, éducatives et économiques qui s'y rapportent. Elle est adhérente à la SHAAPT (Société d'Histoire, des Arts et d'Archéologie du Pays Thouarsais) pour laquelle, elle a effectué des conférences. Ce livre est issu de son mémoire de master d'Histoire.

MARIE-DANIÈLE LENNE

« FILLES-MÈRES »  
ET ASSISTANCE PUBLIQUE  
EN DEUX-SÈVRES 1904-1944

Entre 1904 et 1944, 700 enfants, environ, sont recueillis chaque année par l'Assistance publique des Deux-Sèvres. Les deux guerres mondiales et la crise économique de 1929 aggravent cette moyenne. La grande majorité d'entre eux sont des enfants abandonnés et illégitimes. Leurs mères désignées par le vocable « fille-mère » sont jeunes et sont elles-mêmes « abandonnées ». L'enfant est la preuve de leur inconduite sexuelle en dehors des liens du mariage, l'abandon est l'expiation de leur « faute » et le rachat de l'honneur familial. Rejetées par leurs familles, congédiées par leurs patrons successifs, délaissées par le père de l'enfant à l'annonce de la grossesse..., des ruptures continues semblent scander leur vie. Travaillant souvent comme servantes, elles ne peuvent subvenir ni à leurs besoins, ni à ceux de leur enfant.

Les inspecteurs du service des enfants assistés, fonctionnaires et serviteurs de la Troisième République, forts de leur conviction d'œuvrer pour le « bien public » vont, par leur politique d'assistance, tenter de réduire le nombre d'abandons en proposant les secours votés dans le cadre de la loi du 27 juin 1904 et ainsi agir pour le redressement moral de la fille-mère.

Considérées par la société comme de « pauvres filles » ou filles aux « mœurs légères », elles subissent l'opprobre.

Leurs courriers adressés à l'inspecteur révèlent une toute autre réalité. Ignorantes de la loi, elles sont cependant sûres de leur droit de mère et vont parfois même tenter de le faire valoir, en contestant certaines décisions de l'inspecteur.

~~25 €~~ 20 € 15,8 x 24 cm  
Broché

SORTIE :  
SEPTEMBRE  
2020

**BON DE SOUSCRIPTION**

Merci de retourner ce bon dûment complété et accompagné du règlement par chèque\* à l'ordre de "Marie-Danièle Lenne" avant le 31 juillet 2020 à l'adresse suivante :

Marie-Danièle Lenne – La SHAAPT – BP 17 – 79100 Thouars.

NOM	
Adresse	
CP / VILLE	
Association	
E.mail	
Téléphone	

Signature
-----------

MA COMMANDE	QUANTITÉ	PRIX RÉDUIT	TOTAL
« FILLES-MÈRES » ET ASSISTANCE PUBLIQUE EN DEUX-SÈVRES		<del>25 €</del> 20 €	
Livraison		5 €	
Ouvrage à réceptionner dans un lieu qui vous sera précisé par l'auteur		0 €	

\* : Le chèque ne sera encaissé qu'à réception de l'ouvrage